

RECOMMANDATIONS DE L'UCRE 11

Des actions ont été entreprises sur les recommandations de la 10^{ème} UCRE.

- 1- Aucune mission effectuée dans les zones grises comme prévu.
- 2- En 2022, l'étude sur le développement d'un cadre formel de gouvernance et l'institutionnalisation du PRSP a été finalisée.
- 3- La collaboration avec la SADC MCS CC/IPMU a été établie.
- 4- Les échanges entre le PRSP et l'architecture Sécurité Maritime, mis en place dans le cadre du programme MASE, se poursuivent.
- 5- La recommandation du Conseil des Ministres de la COI relative à la collaboration entre MASE-PRSP – COI a été communiquée aux pays participants.
- 6- Une réunion entre UCR-PRSP et MASE a été organisée à la COI le 01^{er} décembre 2021.
- 7- Un appel d'offre a été lancé à trois reprises pour évaluer le VMS Régional.
- 8- Le plan multi-annuel 2021 – 2024 a été approuvé par l'UCRE et mis en œuvre avec succès.
- 9- Un nouvel Arrangement Administratif a été élaboré et techniquement validé, lequel sera examiné à l'atelier juridique du mois de mars prochain.
- 10- Le 35^{ème} Conseil des Ministres de la COI a approuvé la recommandation de l'UCRE d'intégrer Somalie dans le mécanisme du PRSP.
- 11- La ZEE de la Somalie a été intégrée dans la zone de coopération et annexée dans le nouvel Arrangement Administratif.
- 12- Les documents suivants ont été techniquement validés : l'Arrangement Administratif, le protocole d'échange d'information, le protocole VMS régional, les termes de référence des gestionnaires du groupe de travail observateur, les deux protocoles observateurs et termes de référence de l'UCR et l'UCRE. Ils seront examinés lors de l'atelier juridique du mois de mars prochain.

Situation du fonds de subvention.

- 13- La DUE de Maurice prévoit une mission au Mozambique du 13 et 14 février 2023. Une autre mission est prévue au Kenya le 24 février 2023 pour un renforcement de capacité sur les conditions générales d'utilisation des fonds de subventions.
- 14- La DUE de Maurice rappelle aux gestionnaires du fonds de subvention d'envoyer les rapports narratif et financier pour l'échéance de septembre 2022. Chaque Pays s'est engagé de soumettre les rapports demandés la semaine prochaine.
- 15- Pour la demande de réapprovisionnement de fonds, la DUE de Maurice recommande d'envoyer les rapports narratif et financier avec les pièces justificatives en annexe de la demande.

Fonds FEDER/INTERREG.

- 16- L'UCRE remercie la France/Réunion pour l'appui financier du PRSP pour un montant de 1.431.250 euros ayant pu financer 5 missions conjointes en mer pour un total de 151 jours.
- 17- La France/Réunion a annoncé que la prochaine FEDER 6, validée en décembre 2022, ne sera disponible que vers le deuxième trimestre 2023.

Protocole d'accord sur les échanges d'information et de partage des données sur les pêches.

- 18- Chaque pays est tenu de traiter les données et alimenter la plateforme d'échange.
- 19- L'échange d'information et le partage des données sont primordiaux pour combattre la pêche INN.
- 20- L'atelier juridique va se tenir du 13 au 17 mars 2023 pour valider tous les instruments juridiques et administratifs du PRSP.
- 21- Les participants seront composés par des membres de l'UCR et du personnel juridique ainsi que des gestionnaires du groupe de travail observateur.

VMS régional.

- 22- Les pays membres signataires du protocole VMS régional 2014 sont priés d'alimenter le VMS régional par leurs données nationales.
- 23- L'UCRE réclame l'évaluation de la sécurité des données du VMS régional telle que recommandée par la 10^{ème} réunion de l'UCRE.
- 24- L'UCRE a recommandé à la COI de mener une action préalable avec les pays non-signataires du protocole d'accord de 2014 en vue de partager leurs données VMS.
- 25- L'UCRE a donné une non-objection au recrutement d'un consultant individuel d'un pays membre pour mener l'étude sur la performance et la sécurité des données VMS régional.

Collaboration SADC MCS CC/IPMU et PRSP.

- 26- L'UCRE a recommandé de collaborer sur les objectifs communs entre MCS CC/IPMU de la SADC et PRSP.
- 27- L'UCRE a recommandé d'avoir une réunion entre MCS CC/IPMU de la SADC et PRSP pour identifier les points de collaboration et de complémentarité.

Collaboration APSOI et PRSP.

- 28- L'UCRE a encouragé la collaboration entre le PRSP et l'APSOI.
- 29- L'UCRE a demandé aux deux parties de se réunir pour identifier les domaines de collaboration et de développer un protocole d'accord.

Collaboration CTOI et COI/PRSP.

- 30- L'UCRE a recommandé de finaliser la lettre d'entente pour la formalisation de la collaboration entre la CTOI et la COI qui implique des activités du PRSP et d'EcoFISH conformément aux procédures en vigueur à la COI.

Collaboration Architecture Sécurité Maritime-MASE et PRSP.

- 31- L'UCRE a noté que le mandat du programme MASE est la sécurité et la sûreté maritime. Cependant, le mandat du PRSP n'est pas seulement la surveillance des pêches mais aussi la gestion des pêcheries et SCS.
- 32- L'UCRE a recommandé de définir les modalités de collaboration et synergie entre ASM-MASE et PRSP à travers une consultation interne à la COI.

Collaboration avec EFCA.

- 33- Le protocole d'accord entre EFCA et la COI (E€OFISH – Résultat 2) est à finaliser.

Résultats et défis des missions de surveillance 2020 – 2023/Plan opérationnel.

- 34- Les pays sont invités à se préparer à l'avance afin d'assurer le respect des procédures administratives et financières pour l'exécution du plan opérationnel 2023 – 2024 ainsi validé.

Extension de zone d'action du PRSP.

- 35- L'UCRE a recommandé d'étendre la surveillance des pêches dans le domaine de la petite pêche avec l'accord de l'État territorialement compétent selon la déclaration ministérielle de 2017.
- 36- L'UCRE a validé l'extension des zones d'action du PRSP vers la haute-mer adjacent à la zone de coopération et le JMA à titre d'observation. La partie mauricienne a émis une réserve à ce sujet. Maurice va discuter du sujet en interne pour pouvoir présenter ultérieurement sa position.

Observation scientifique.

- 37- L'UCRE est favorable pour l'embarquement des observateurs scientifiques à bord d'un navire de surveillance en mission sous réserve d'obtenir une autorisation préalable de l'État côtier et de la logistique à bord.

- 38- Les observateurs doivent rapporter à l'État côtier les résultats de ces observations.

Institutionnalisation et gouvernance du PRSP.

- 39- L'UCRE a recommandé de poursuivre les recommandations du rapport final de l'étude de 2022 menée à cet effet.
- 40- L'UCRE a encouragé de mener des études sur les coûts-bénéfices, l'aspect socio-économique et le mécanisme de financement pour un PRSP institutionnalisé, au cours de la deuxième phase du processus d'institutionnalisation.

Conférence Ministérielle des pêches du PRSP.

- 41- L'UCRE a souhaité que la troisième conférence ministérielle se tienne en septembre 2023 dans l'un des pays de l'Afrique de l'Est.
- 42- L'UCRE a recommandé la mise en place d'un Comité technique et administratif pour l'organisation de cette conférence ministérielle.
- 43- L'UCRE a recommandé une vérification des documents nécessaires pour la conférence ministérielle.

Divers.

- 44- La Tanzanie a fait un suivi des deux infractions de la 60^{ème} Mission Régionale en vue de prendre des mesures adéquates.
- 45- L'UCRE invite la COI et la DUE à envisager une extension de la durée du programme E€OFISH lui permettant de s'achever plus tardivement qu'en septembre 2024.

La prochaine UCRE est prévue au mois de mai 2023, la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.